Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260103-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-01-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 décembre 2025
Date d'affichage : 29 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le huit janvier,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Bernard JACQUES, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Aurélie LEGROS a donné pouvoir à Marie-Paule GILLOUARD
André LUCAS a donné pouvoir à Jean-Yves GARDAN

Étaient absents (2):
Fabienne GUILLOIS
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFICATIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES GRAINES DU VENDELAIS »

Claudie Bénard, conseillère municipale déléguée à l'enfance, rappelle que par délibération de ce jour, le projet pédagogique relatif à l'Accueil de Loisirs « Les Graines du Vendelais » a été approuvé.
L'Accueil de Loisirs « Les Graines du Vendelais » de Châtillon-en-Vendelais s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, répartis en deux groupes les 3-5 ans et les 6-11 ans, incluant les enfants domiciliés à Châtillon-en-Vendelais ou dans les communes voisines.

Pour que chaque jeune puisse participer quels que soient les revenus du foyer, il est proposé une tarification basée sur le quotient familial CAF, comme cela se fait dans la majorité des communes d'Ille-et-Vilaine.

La tarification de l'Accueil de Loisirs repose sur six tranches CAF (T1 à T6), dont le calcul s'appuie sur le quotient familial figurant sur une attestation CAF ou MSA datant de moins de trois mois. En l'absence de ce justificatif, le tarif maximal, soit la tranche T6, est appliqué par défaut jusqu'à la remise du document nécessaire.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260103-DE

Ce système permet :
d'assurer une égalité réelle d'accès,
de maintenir des tarifs bas pour les familles modestes,
de garantir des activités et sorties de qualité avec un coût maîtrisé,
d'être juste et proportionné selon les ressources de chacun.

La tarification proposée est la suivante :

Une cotisation annuelle familiale de 15 € est demandée pour toute inscription à l'Accueil de Loisirs.
Cette cotisation :
est due une seule fois par famille,
est obligatoire pour accéder au service,
est non remboursable, même en cas d'arrêt en cours d'année.
Une majoration de 5 € est appliquée pour les familles résidant hors commune.

Une tarification selon le quotient familial CAF et différenciée selon la commune de résidence.

En outre, afin de soutenir les familles, il est proposé d'appliquer une réduction sur les tarifs journaliers et demi-journées :
-10 % pour le 2e enfant,
-20 % pour le 3e enfant et les suivants.
Il est important de préciser que cette dégressivité concerne uniquement les tarifs d'accueil et n'est pas applicable aux repas ni à la cotisation annuelle.

Tarifs ALSH 2026

Tranche CAF	QF	Tarif journée sur place sans Repas			Tarif journée sur place Avec Repas		
		Commune de Chatillon en vendelais	Hors Commune (avec convention +20%)	Hors Commune (sans convention)	Commune de Chatillon en vendelais	Hors Commune (avec convention)	Hors Commune (sans convention)
T1	0 - 500 €	7,00 €	8,40 €	21,60 €	12,00 €	13,40 €	28,20 €
T2	501 - 800 €	9,00 €	10,80 €	21,60 €	14,00 €	15,80 €	28,20 €
T3	801 - 1100 €	11,00 €	13,20 €	21,60 €	16,00 €	18,20 €	28,20 €
T4	1101 - 1500 €	13,00 €	15,60 €	21,60 €	18,00 €	20,60 €	28,20 €
T5	>1500 €	15,00 €	18,00 €	21,60 €	20,00 €	23,00 €	28,20 €
T6	Sans QF	18,00 €	21,60 €	21,60 €	23,00 €	26,60 €	28,20 €

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260103-DE

Tranche CAF	QF	Tarif « journée sur place sans repas » applicable au deuxième enfant			Tranche CAF	QF	Tarif journée sur place sans repas – réduction appliquée à partir du troisième enfant et pour tous les enfants suivants		
		Commune de Chatillon en vendelais	Hors Commune (avec convention +20%)	Hors Commune (sans convention)			Commune de Chatillon en vendelais	Hors Commune (avec convention +20%)	Hors Commune (sans convention)
T1	0 - 500 €	6,30 €	7,56 €	21,60 €	T1	0 - 500 €	5,60 €	6,72 €	21,60 €
T2	501 - 800 €	8,10 €	9,72 €	21,60 €	T2	501 - 800 €	7,20 €	8,64 €	21,60 €
T3	801 - 1100 €	9,90 €	11,88 €	21,60 €	T3	801 - 1100 €	8,80 €	10,56 €	21,60 €
T4	1101 - 1500 €	11,70 €	14,04 €	21,60 €	T4	1101 - 1500 €	10,40 €	12,48 €	21,60 €
T5	>1500 €	13,50 €	16,20 €	21,60 €	T5	>1500 €	12,00 €	14,40 €	21,60 €
T6	Sans QF	16,20 €	19,44 €	21,60 €	T6	Sans QF	14,40 €	17,28 €	21,60 €

Les inscriptions se font directement auprès de l'équipe pédagogique, soit sur place, soit par le biais d'un livret remis aux familles ou accessible via le site de la commune. Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et après validation des autorisations parentales, afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.

L'inscription à l'accueil de loisirs repose sur un dossier annuel obligatoire comprenant :

- La fiche d'inscription,
- Les autorisations parentales,
- Les informations sanitaires,
- Les documents liés au quotient familial,
- Les éventuels documents complémentaires (PAI, traitements, dossier inclusion).

Ce dossier permet :

- De garantir la sécurité de l'enfant
- D'organiser un accueil adapté,
- De communiquer efficacement avec les familles,
- D'assurer une traçabilité exigée dans le cadre des ACM.
- Et un temps de mise en confiance réciproque entre le service et les adultes responsables.

Il est présenté aux familles sous forme d'un livret reprenant l'ensemble des informations obligatoires, des autorisations et des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les modalités d'inscription et la tarification telles qu'elles ont été présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260103-DE